

LIVRET D'ACCUEIL DES ETUDIANTS INFIRMIERS A L'EDUCATION NATIONALE

Septembre 2010

***Catherine. ROUSSEAU I.C.T.D
Françoise Bramard
infirmière E.N
Thierry Nakache infirmier E.N***

PREFACE

Même si l'histoire de la Santé Publique plonge ses racines dans la plus haute antiquité, il faut attendre le 20^{ème} siècle pour voir émerger la "nouvelle santé publique" qui souligne l'importance du rôle des systèmes sociaux, du partenariat pluridisciplinaire et trans-sectoriel et l'orientation positive de la santé.

Dès lors, il s'agit d'un nouveau concept : la promotion de la santé, telle qu'elle est définie par l'O.M.S et qui implique une éducation des populations dès le plus jeune âge pour "réaliser ses ambitions satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci".

Quelle autre institution mieux que l'école, ne pouvait adopter ce nouveau concept et proposer un espace de socialisation et de pratique de la citoyenneté qui veille à la santé des élèves et les aide à adopter des comportements favorables pour eux-mêmes et leur environnement ?

Autant d'opportunités et de situations proposées aux étudiants en soins infirmiers pour développer et valider des compétences en Santé Publique.

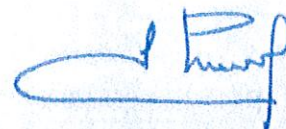
Chaque année, les établissements scolaires du département de l'Oise accueillent de nombreux étudiants en soins infirmiers. L'occasion pour eux de pouvoir intégrer le concept positif de la santé à travers des actions d'éducation à la santé menées auprès des élèves, visant entre autre à développer les compétences psychosociales de ceux-ci et les aider à faire des choix responsables.

En septembre 2009, le ministère de la santé, en lien avec l'éducation nationale a initié une démarche de réingénierie des diplômes paramédicaux, notamment le diplôme d'infirmier.

Le référentiel de formation de l'étudiant s'appuie d'une part sur des stages optimisés et mieux outillés et d'autre part sur des unités d'intégration des différents savoirs.

Aussi, j'ai souhaité qu'un livret d'accueil à l'attention des étudiants soit rédigé pour rendre lisible l'ensemble des activités possibles et souhaitables à l'Education Nationale, au regard des compétences visées par le nouveau référentiel.

Puisse ce livret aider les étudiants à s'intégrer rapidement dans nos établissements scolaires de l'Oise et leur permettre de découvrir les innombrables facettes d'une profession à part entière, j'ai nommé « infirmier(e) scolaire », dont les missions quotidiennes exigent un professionnalisme de tous les instants ...



Alain Chevreil

Avertissement

Ce livret a été conçu pour accueillir et accompagner au mieux les stagiaires de l'IFSI en stage à l'E.N.

La réforme des études préparant au diplôme d'état d'infirmier met l'accent sur l'approche « par compétences » ou « l'universitarisation » conformément à ce qui a été retenu par l'ensemble des pays européens dans le cadre des accords de Bologne en 99, concernant une approche commune en matière de formation.

Ainsi ont vu le jour, un référentiel d'activités et un référentiel de compétences pour répondre aux évolutions du terrain. 10 compétences sont recensées : 5 compétences « cœur de métier » et 5 compétences « transverses ». Il s'agit de distinguer les « activités » des « compétences », les premières étant au service des secondes. Aussi, les stages que vont réaliser les étudiants seront des lieux où ils devront faire appel à : leurs « savoirs théoriques et procéduraux », leurs « savoir faire », tandis que leurs aptitudes personnelles seront développées dans le cadre d'un processus d'accompagnement. Nous voulons ce processus d'accompagnement le plus en adéquation avec les besoins des étudiants, qui viendront trouver dans les établissements scolaires du département, la possibilité de se confronter à des situations différentes, des activités à analyser, le tout orienté selon la compétence visée.

Ce livret d'accueil a été conçu pour permettre à l'étudiant de repérer les activités et compétences qu'il est possible de valider au regard des missions conférées à l'infirmier scolaire, et au tuteur de trouver des situations adaptées pour faire progresser l'étudiant dans sa démarche. Ainsi, il est possible pour chaque compétence à valider de trouver des activités dans un établissement scolaire, permettant à l'étudiant d'être évalué et de s'auto évaluer. A cette fin, il convient d'ajouter que le tuteur devra prévoir un temps suffisant d'au moins deux heures dans son emploi du temps pour effectuer le bilan de fin de stage de l'étudiant.

Enfin, ce livret d'accueil fait partie d'un dispositif plus large initié par l'inspecteur d'académie, dont vous trouverez le schéma d'organisation dans les pages qui suivent, incluant notamment une formation de tuteur : Garantir le meilleur accueil, effectuer un accompagnement pédagogique qui permet à l'étudiant d'acquérir et de valider ses compétences, participer à le rendre autonome et capable de faire face à la complexité, sont autant d'objectifs que nous nous sommes fixés en réalisant ce livret d'accueil, qui nous l'espérons, contribuera à aider l'étudiant à préparer le diplôme d'Etat infirmier.

Catherine.rousseau
Infirmière Conseillère Technique du Département de l'Oise.

Accueil des étudiants en soins infirmiers en stage dans les établissements scolaires du département de l'Oise.

A) Préambule :

« L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel »

*Cet extrait et ceux qui suivent sont tirés d'un document rédigé et présenté lors de la formation de « tuteurs » organisée par les cadres de l'IFSI de Beauvais en avril 2010.
Ce préambule a pour objet d'aider les personnels à se situer chacun dans son rôle propre, et rendre lisibles les passerelles fonctionnelles ente l'Education Nationale et les I.F.S.I*

I) A l'éducation nationale

a) Le maître de stage :

« Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il intervient en articulation avec le tuteur de stage. Certains de leurs domaines d'intervention peuvent se superposer. C'est donc un travail de collaboration et de communication. »

Cette fonction institutionnelle incombera à l'Infirmière conseillère technique départementale représentante de l'Inspecteur d'académie, qui se chargera d'impulser et coordonner les actions de tutorat menées dans les établissements scolaires.

b) Le tuteur de stage :

« Il représente la fonction pédagogique du stage. Il a une bonne connaissance du secteur. Il intervient en articulation avec le maître de stage et les professionnels de proximité. Certains de leurs domaines d'intervention peuvent se superposer. C'est donc un travail de collaboration et de communication. »

Cette fonction d'encadrement au quotidien, incombera à l'infirmier de l' l'Education Nationale, au regard des textes réglementaires régissant l'exercice de la profession d'infirmier : article R.4311-15 précisant « le rôle d'encadrement des stagiaires en formation »

L'infirmier de l'Education Nationale bénéficiera d'un accompagnement spécifique pour mettre en place le tutorat des étudiants dont il aura la charge, dans le cadre de la réforme des études : arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier.

c) Le référent

« Il représente la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien : il est compétent, il a une bonne connaissance du service et maîtrise les activités.

Il est capable de transférer ses connaissances, de se montrer bienveillant, neutre, disponible, volontaire et motivé. Il intervient en articulation avec le tuteur de stage et les professionnels de proximité. Certains de leurs domaines d'intervention peuvent se superposer. C'est donc un travail de collaboration et de communication. »

« A l'éducation nationale, l'infirmier cumulera à la fois la fonction de tuteur et de référent. »

d) Professionnel de proximité :

« Il représente la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien : il est capable de transférer ses connaissances, de se montrer bienveillant. Il intervient en articulation avec le tuteur de stage, le référent de stage et les autres professionnels de proximité. Il collabore étroitement avec le référent et le tuteur »

L'infirmier à l'éducation nationale cumulera cette fonction là encore. Néanmoins, certaines missions ayant traits aux aspects réglementaires et sécuritaires de l'établissement, où certains engagements tels que de favoriser la réalisation des objectifs de l'étudiant ou le faire se référer aux protocoles institutionnels, sont des attributions qui concernent aussi le Chef d'Etablissement ou les membres de la communauté éducatives, qui pourront dans ce cas être considérés comme des professionnels de proximité.

II) A l'IFSI

a) Cadre formateur référent de stage

« Il assure la coordination avec les terrains de stage, accompagne les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation, contribue à la formation clinique de l'étudiant et à l'analyse de ses pratiques, communique avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant, organise des rencontres avec les étudiants sur les lieux de stage ou à l'IFSI, régule les difficultés éventuelles »

b) Cadre formateur responsable de suivi pédagogique

« Il accompagne l'étudiant durant sa formation, prépare l'étudiant au stage, recense, évalue, et capitalise les expériences »

B) Critères souhaités pour exercer la fonction de tuteurs

- Ne pas être soi-même en position de stagiaire à l'Education Nationale
- Avoir une expérience dans le milieu scolaire (trois ans semble être le temps moyen suffisant pour posséder une certaine maîtrise de la profession, déclaration faite par les infirmières en postes dans les établissements scolaires)
- être en poste dans le même établissement scolaire depuis plus d'un an.
- Avoir suivie la formation de « tuteurs » organisée conjointement par l'Inspecteur d'académie et l'IFSI

C) Dispositif départemental

1. Chaque début d'année scolaire l'inspecteur d'académie effectuera un appel à candidature à destination des infirmiers en poste de l'Education Nationale désirant exercer la fonction de « tuteurs » auprès des étudiants en soins infirmiers. Cet appel à candidature sera accompagné d'une circulaire rappelant le fonctionnement du dispositif départemental d'accueil des stagiaires de l'IFSI. Conformément aux conventions annuelles de stage, et à l'article 6 du titre II intitulé « engagement des parties », l'infirmier désirant être tuteur communiquera son nom à l'inspecteur d'académie sous couvert du chef d'établissement.
2. Les candidatures seront étudiées en fonction des critères définis au paragraphe B par l'Inspection académique qui donnera un avis technique au chef d'établissement.
3. Le chef d'établissement fera part de sa décision à l'Inspection académique, par courrier.
4. La liste définitive des tuteurs sera transmise par l'Inspection Académique à l'I.F.S.I
5. Une formation d'une demi-journée à destination des tuteurs sera organisée par l'IA en collaboration avec les cadres de l'I.F.S.I
6. L'IFSI prendra un contact direct avec le chef d'établissement des lieux de stage
7. La liste définitive des étudiants en soins infirmiers avec leurs lieux d'affectation sera transmise par l'IFSI à l'Inspecteur d'académie 15 jours avant le début des stages
8. Une convention tripartite sera signée entre le de l'établissement d'accueil, le directeur de l'IFSI et l'inspecteur d'académie.
9. Le premier accueil des stagiaires se fera le premier jour de leur stage à l'Inspection académique, en présence des tuteurs et de l'infirmière conseillère technique départementale, sur une durée d'une demi-journée : cet accueil a pour objet de présenter le milieu « éducation nationale » dans lequel les stagiaires vont évoluer et de présenter le livret d'accueil.
10. La seconde demi-journée sera réservée à l'intégration du stagiaire dans l'établissement scolaire : accueil par le chef d'établissement, présentation par le tuteur de « l'équipe vie scolaire », accompagnement par le tuteur de la visite des locaux, et présentation des outils spécifiquement utilisés par l'infirmier de l'Inspection académique

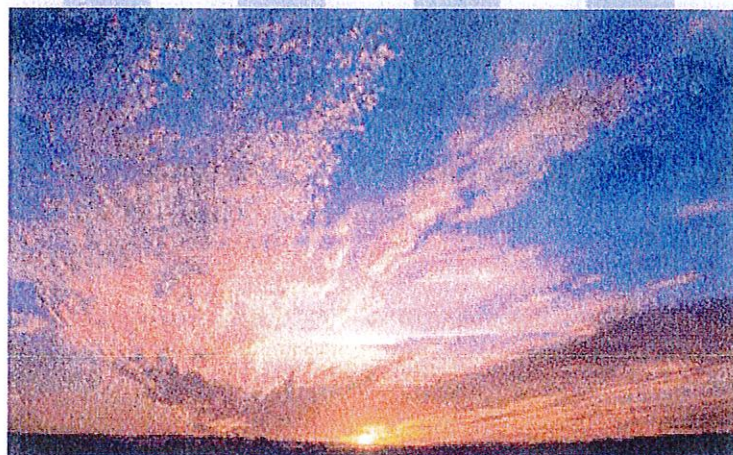


TABLEAU DE CORRESPONDANCE



Septembre 2010

Compétence 1 Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	Missions à l'Education Nationale		Activités réalisables à l'E.N.		Activités du référentiel	
	3.1.1 Accueillir et accompagner les élèves		Faire un entretien personnalisé Evaluer la situation Poser un diagnostic infirmier Mettre en place une démarche de soins Orienter vers une structure adaptée, si l'urgence le justifie		1 - Observation et recueil de données cliniques 2 - Soins de confort et de bien-être 5 - Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique	
	3.1.2 Organiser les urgences et les soins 3.2.4 Mettre en place des dispositifs adaptés en cas d'événements graves survenant dans la communauté scolaire 3.2.5 Agir en cas de maladies transmissibles survenues en milieu scolaire		Assurer la réponse à l'urgence selon le décret du 15 mars 1993 et le B.O. hors série n° 1 du 6 janvier 2000 Collaborer à la mise en place de cellules d'écoute ou de crises, selon la circulaire du 26 août 1997, relative à la mise en place des centres de ressources et la circulaire du 9 mars 1999, relative à la convention nationale signée avec l'INAVEM (Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation) Collaborer à la mise en place de mesures prophylactiques de protection individuelle ou collective		4 - Surveillance de l'état de santé des personnes 5 - Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique 6 - Coordination et organisation des activités et des soins	
	3.1.3 Contribuer, par un dépistage infirmier 3.1.4 Organiser un suivi infirmier 3.2.1 Organiser et réaliser le suivi de l'état de santé des élèves 3.2.2 Suivre les élèves signalés par les membres de l'équipe éducative 3.2.3 suivre les élèves des établissements de zone particulière (ZEP - plan de lutte contre la violence en milieu scolaire)		Entretien avec l'élève, Examens biométriques, Examens bucco-dentaires, Surveillance de l'hygiène générale, Dépister des troubles sensoriels, Prise de tension artérielle et pouls, Dépister des handicaps et anomalies du squelette, Vérifier les vaccinations, retranscrire les résultats infirmiers sur le dossier de santé de l'élève, suivre les avis infirmiers donnés aux familles, Orienter l'élève vers le professionnel adapté, signaler au médecin de l'Education Nationale si besoin		1 - Observation et recueil de données cliniques 4 - Surveillance de l'état de santé des personnes 5 - Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique 6 - Coordination et organisation des activités et des soins	
	3.2.7 Contribuer à l'intégration scolaire des enfants et adolescents atteints de handicap 3.2.8 Aider à la scolarisation des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période		Analyser les besoins particuliers du jeune handicapé Mettre en oeuvre des soins, des aides techniques et des aménagements nécessaires Participer à l'élaboration du projet individuel d'intégration, à la convention d'intégration		1 - Observation et recueil de données cliniques 2 - Soins de confort et de bien-être 3 - Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes 6 - Coordination et organisation des activités et des soins	

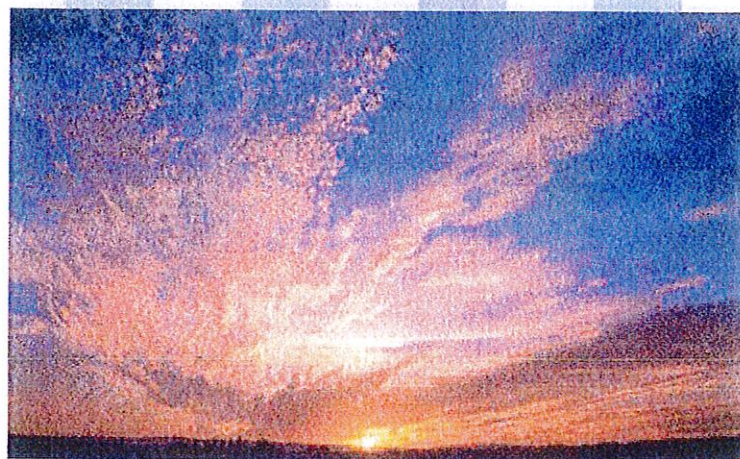
Compétence 2	Missions à l'Education Nationale	Activités réalisables à l'E. N.	Activités du référentiel
Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	3.1.1 Accueillir et accompagner les élèves	Faire un entretien personnalisé Evaluer la situation Poser un diagnostic infirmier Mettre en place une démarche de soins Orienter vers une structure adaptée, si l'urgence le justifie.	1 - Observation et recueil de données cliniques 2 - Soins de confort et de bien-être 3 - Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes 5 - Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique
	3.1.2 Organiser les urgences et les soins 3.1.6 Mettre en place des actions permettant d'améliorer la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie	Assurer la réponse à l'urgence selon le décret du 15 mars 1993 et le B.O. Hors série n° 1 du 6 janvier 2000	6 - Coordination et organisation des activités et des soins
Compétence 3	Missions à l'Education Nationale	Activités réalisables à l'E. N.	Activités du référentiel
Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	3.1.1 Accueillir et accompagner les élèves	Prendre en charge un ou des problèmes identifiés	1 - Observation et recueil de données cliniques
	3.2.7 Contribuer à l'intégration scolaire des enfants et adolescents atteints de handicap 3.2.8 Aider à la scolarisation des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période	Participer à la mise en oeuvre des soins, des aides techniques et des aménagements nécessaires Participer à l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne par les élèves handicapés Participer à la mise en oeuvre des Projets d'Accueil Individualisé	2 - Soins de confort et de bien-être 5 - Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique 6 - Coordination et organisation des activités et des soins
Compétence 4	Missions à l'Education Nationale	Activités réalisables à l'E. N.	Activités du référentiel
Mettre en oeuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	3.1.1 Accueillir et accompagner les élèves	Faire un entretien personnalisé Evaluer la situation Poser un diagnostic infirmier Mettre en place de soins adaptés	3 - Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes (<i>relation d'aide</i>)
	3.1.2 Organiser les urgences et les soins	Administer les médicaments prescrits dans le cadre : des PAI, des traitements ambulatoires ou des médicaments en pharmacie (décret n° 93-345 du 15 mars 93) Enregistrer les données dans le logiciel SAGESSE et dans le dossier de santé de l'élève si nécessaire	5 - Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique 6 - Coordination et organisation des activités et des soins

Compétence 5 Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	Missions à l'Éducation Nationale	Activités réalisables à l'E. N.	Activités du référentiel
	3.1.1 Accueillir et accompagner les élèves	Assurer l'information des élèves sur la maîtrise du corps Eduquer au respect de l'autre notamment à l'égard des attitudes ou comportements racistes, sexistes et machistes. Eduquer à la sexualité Informier sur les méthodes contraceptives sur la pilule d'urgence, ainsi que sur les réseaux agréés (loi n°2000-1209 du 13-12-2000)	3 - Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
	3.1.4 Organiser un suivi infirmier	Repérer les difficultés éventuelles de santé ou des élèves fragilisés, suivi s'inscrivant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation en matière d'hygiène et de santé individuelle et collective	5 - Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique
	3.3 Actions de recherche	Recueillir les indicateurs conformément aux grilles d'analyses élaborées par la DGESCO et la DGS Enquête épidémiologique « J'esais » exploitée par l'OR2S	1 - Observation et recueil de données cliniques (épidémiologie)
	3.1.5 Développer une dynamique d'éducation à la santé	Contribuer spécifiquement aux préventions ciblées : sida, I.S.T., violences sexuelles ou grossesses non désirées Conseiller et informer les élèves lors des passages à l'infirmier, des dépistages infirmiers ou les entretiens personnalisés Assurer la coordination en qualité de référent santé de la communauté scolaire entre les autres partenaires institutionnels et les intervenants extérieurs Participer à l'élaboration du projet santé de l'école ou de l'établissement à partir des besoins repérés des élèves et de leurs demandes et à la mise en place des rencontres éducatives sur la santé Evaluer les actions de promotion et d'éducation à la santé	6 - Coordination et organisation des activités et des soins

Compétence 6 Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	Missions à l'Education Nationale 3.1.1 Accueillir et accompagner les élèves	Activités réalisables à l'E. N. L'entretien personnalisé est un moment privilégié qui permet de nouer une relation de confiance au cours de laquelle l'élève peut exprimer une demande, un malaise, une souffrance en toute confidentialité	Activités du référentiel 2 - Soins de confort et de bien-être 3 - Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes (<i>relation d'aide</i>)
	3.2.4 Mettre en place des dispositifs adaptés en cas d'événements graves survenant dans la communauté scolaire	Rôle d'écoute et assistance immédiate aux victimes ou témoins d'événements traumatisant survenue chez un élève ou un groupe d'élèves	4 - Surveillance de l'état de santé des personnes 5 - Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique (santé psychologique ou mentale...)
	3.2.6 Intervenir en urgence auprès d'enfants ou d'adolescents en danger (victimes de maltraitance ou de violences sexuelles)	Repérer les élèves ou les adolescents en situation de danger ou de risque, et mettre en oeuvre toutes les mesures pour assurer leur protection et les accompagner dans les diverses démarches, conformément au dispositif départemental mis en place par le Conseil Général	
Compétence 7 Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle	Missions à l'Education Nationale 3.3 Actions de recherche	Activités réalisables à l'E. N. Loi n°98-535 du 1er juillet 1998 : mission d'observation et de surveillance épidémiologique Recueil des indicateurs Cahier de l'infirmière	Activités du référentiel 3 - Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes (<i>relation d'aide</i>) 6 - Coordination et organisation des activités et des soins
	Missions à l'Education Nationale 3.3.3 Actions de recherche	Activités réalisables à l'E. N. Exploitation des données recueillies dans une perspective épidémiologique pour mettre en place des projets d'éducation à la santé	Activités du référentiel 1 - Observation et recueil de données cliniques
Compétence 8 Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques			

Compétence 9	Missions à l'Education Nationale	Activités réalisables à l'E.N.	Activités du référentiel
Organiser et coordonner les interventions soignantes	3.1.1 Accueillir et accompagner les élèves	Orienter l'élève vers une structure la plus adaptée Etablir des relais nécessaires au sein de l'établissement (médecin de l'E.N., assistant de service social, psychologue scolaire, C.O.P., conseiller principal d'éducation, enseignants.....), mais aussi avec les parents et les professionnels des réseaux de santé	6 - Coordination et organisation des activités et des soins
	3.1.2 Organiser les urgences et les soins 3.2.4 Mettre en place des dispositifs adaptés en cas d'événements graves survenant dans la communauté scolaire 3.2.6 Intervenir en urgence auprès d'enfants ou d'adolescents en danger	Optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale en ce référant au protocole national sur l'organisation des urgences physiques et psychologiques (protocoles : B.O. Hors série du 6-01-2000, circulaire n°99-034 du 09-03-1999, loi du 10-07-1989 n°89-487 relative à la prévention des mauvais traitements et des abus sexuels à l'égard des enfants)	
	3.2.5 Agir en cas de maladies transmissibles survenues en milieu scolaire	Collaborer à la mise en place de mesures prophylactiques de protection individuelle ou collective (TIAC, méningite cérébro-spinale, tuberculose...) Travail en réseau avec l'A.R.S.	
	4.2 Contexte partenarial	Impulser une logique de complémentarité entre les professionnels de santé et les secteurs ayant des responsabilités auprès des élèves (P.M.I., A.S.E., inter secteur pédo-psychiatrique, juge des enfants....)	

Compétence 10	Missions à l'Education Nationale	Activités réalisables à l'E. N.	Activités du référentiel
Informier, former des professionnelles et des personnes en formation	3.4 Actions de formation	Contribuer dans son domaine de compétences à la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale : secourisme, gestes et postures du travail et d'ergonomie Rôle d'expert dans le contenu des formations proposées, notamment dans la formation des personnels qui sont appelés à organiser ou mettre en place des protocoles de soins et d'urgence (programme Apprendre à porter secours et P.S.C.1) Tutorat des infirmiers nouvellement nommés à l'Education Nationale Tutorat des étudiants en I.F.S.I., conformément aux textes réglementaires de l'exercice de la profession d'infirmier (article R.4311-15, actes professionnels)	8 – Formation et information des nouveaux personnels et des stagiaires

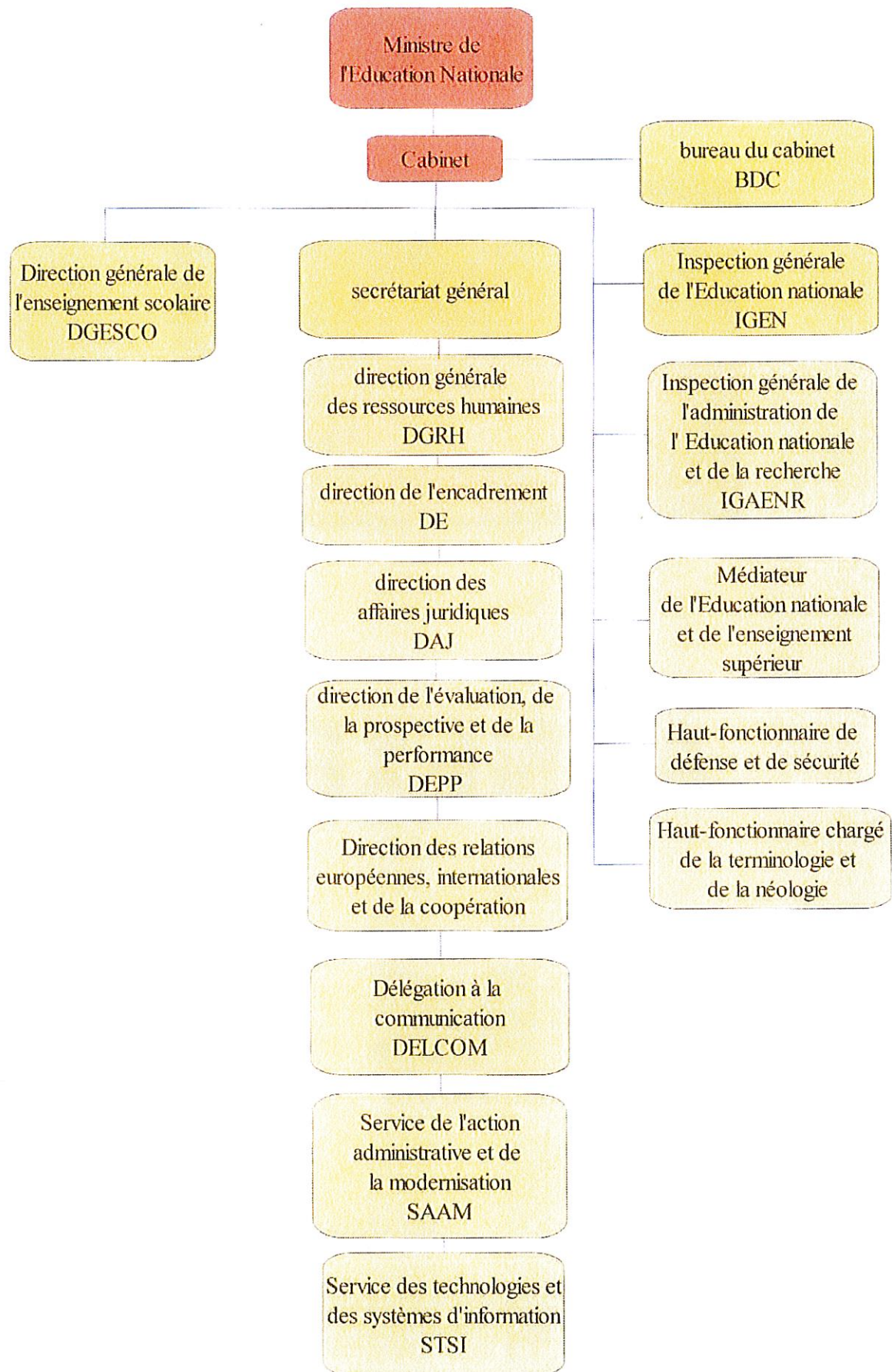


ANNEXES

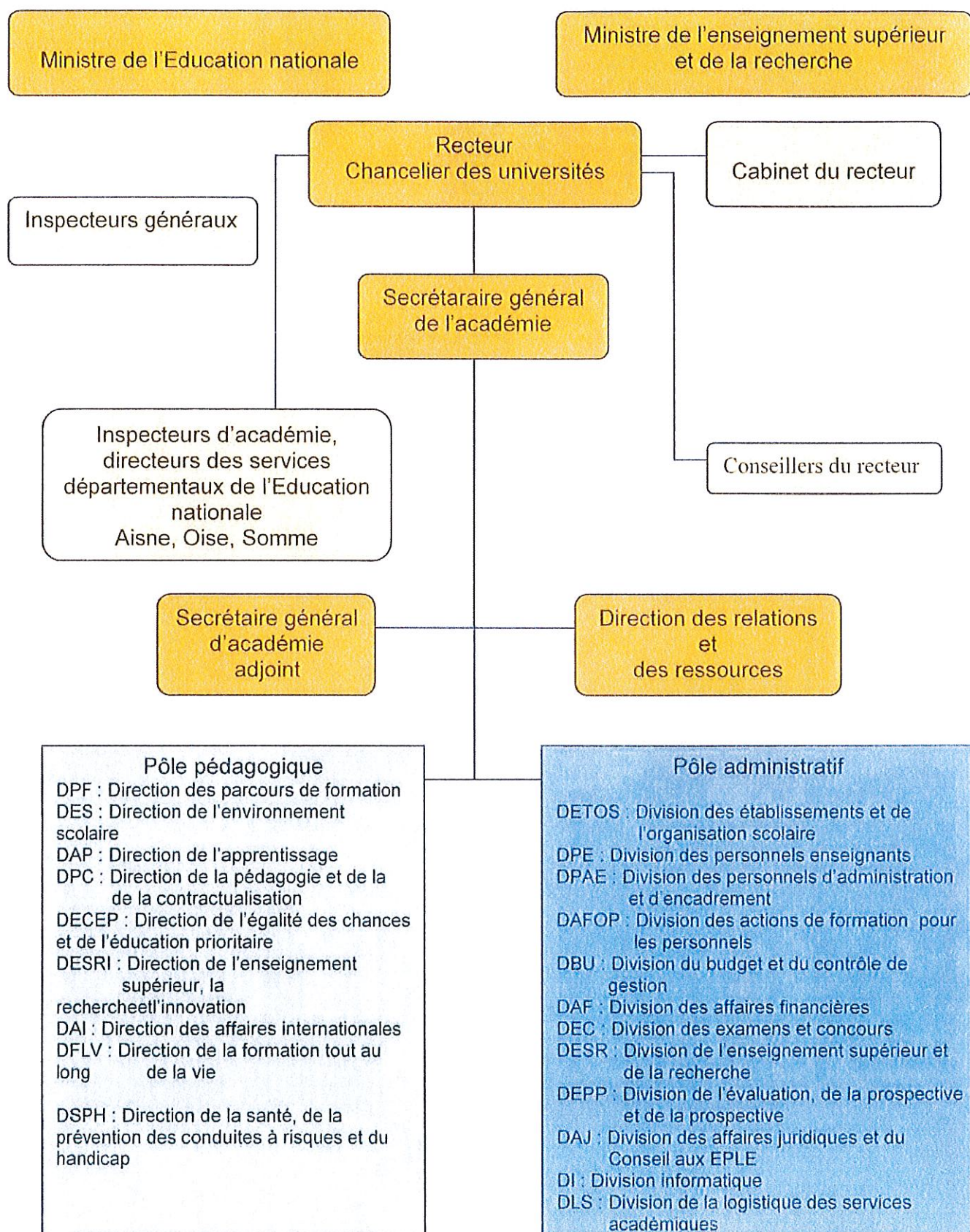


Septembre 2010

Organigramme du ministère de l'Education Nationale



Organigramme d'un rectorat



Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Jean-Bernard DUPONT - Boyen

Secrétariat : 03 22 82 39 70 - ce.iad02@ac-amiens.fr

Bernard AQUIER	Mathématiques
Viviane AUCLET	Sciences physiques et chimiques fondamentales et appliquées
Philippe BENOIT	Sciences de la vie et de la terre
Philippe CAMOUSANT	Éducation physique et sportive
Daniel CHEVAL	Économie et gestion - Histoire
Florence COGNARD	Sciences physiques et chimiques fondamentales et appliquées
Florence COUSSEAU	Sciences physiques et chimiques fondamentales et appliquées
Pierre DAUSIN	Allemand
Claudine DECOCOMAN	Portugais
Dany DESCHAMPS	Économie - Gestion
Philippe DEUBEL	Sciences économiques et sociales
Henri DOLLEANS	Lettres
Joël DUCAL	Éducation physique et sportive
Jean-François DUWON	Biochimie - Génie biologique
Jean-Bernard DUPONT	Histoire - Géographie
Gérard FORTIER	Italian
François FOREAUX	Philosophie
François GANTE	Établissements et Vie scolaire
Antonie-Isabelle GHETEMME	Éducation musicale
Séverine GOSSELET	Sciences médico-sociales
Nathalie HERR	Histoire - Géographie
Denis LEFÈVRE	Économie - Gestion
Ludovic LEGRY	Mathématiques
Pierre-Charles MARIN	Sciences et techniques industrielles
Michel NETRENEUF	Arabe
Monique OHANA	Hebreu
Antonie-Isabelle PAGARELOUVE	Russe
Jean-Charles PIERRO	Espagnol
Florence RANDONNE	Lettres
Françoise ROBIN	Mathématiques
Christiane ROBIN	Anglais
Philippe SCHWABER	Sciences physiques et chimiques fondamentales et appliquées
Christiane SMON	Art plastiques
François SREI	Sciences physiques et chimiques fondamentales et appliquées
Jean-Marc TOCHON	Histoire - Géographie
Séverine VERSCHAEVE	Sciences et techniques industrielles
Wenyang YIN LEFÈVRE	Sciences de la vie et de la terre
	Chinois

Inspecteurs de l'Éducation nationale - Enseignement Technique et Général

Jean-Marc PACE - Coordinateur

Secrétariat : 03 22 82 39 11 - ce.itep@ac-amiens.fr

Annie-Isabelle AGBO-SOAN	Mathématiques - Sciences physiques
Michel ANDRIANI	Économie - Lettres
Christophe ARMAND	Mathématiques - Sciences physiques
Jean-Claude AUDIN	Sciences et techniques industrielles
Alain BEAUFILS	Lettres - Allemand
Nancy BIANCHI	Économie - Gestion
Nadine BIF-DUSSART	Sciences et techniques industrielles
Jean-Marc BLEU	Chargé de mission Administratif et financier
Stéphane DERICHAULT	Sciences et techniques industrielles
Yann DOYEN	Économie - Gestion
Jean-Paul DURALE	Chargé de mission Anglais
Fabienne DUCHONNOIS	Sciences sociales Appliquées
Karine FOUCHER	Chargée de mission Lettres
Laurence GALLAND	Chargée de mission Lettres
Philippe GARNIER	Chargé de mission Économie - Gestion
Mathilde HACHETELLE	Lettres - Histoire - Géographie
Alain HUETTE	Arabe
Jacques LANDOT	Économie - Gestion
André LEFÈVRE	Enseignements artistiques
Olivier LE MARREC	Sciences et techniques industrielles
Philippe MALEBIEUX	Chargé de mission Économie - Gestion
Jean-Jacques MANCHIN	Formation continue
Charles MENU	Sciences biologiques - Sciences sociales Appliquées
Alain MARET	Économie - Gestion
Alain PABLOTTI	Sciences et techniques industrielles
Catherine PEZETTA	Chargée de mission Lettres - Histoire - Géographie
Rocher SANCHEZ	Chargée de mission Enseignements artistiques

Inspecteurs de l'éducation nationale - Information et Orientation

Gilbert LECHE	Inspection académique de l'Aisne	03 22 26 17
Laurent ROSSET-LOI	Inspection académique de l'Oise	03 44 04 09
Jean-Jacques SAYET	Inspection académique de la Somme	03 22 71 25 02

Inspections académiques et circonscriptions

Aisne

Cité administrative
02018 Laon Cedex
03 23 26 22 00 - ce.iad02@ac-amiens.fr

Inspecteurs de l'Éducation nationale - Premier degré

Gilles AVINAIN	Saisons 2	03 23 53 28 46
Raymonde BENOIT	Guise	03 23 61 14 43
Sandrine BOUE	Château-Thierry 2	03 23 71 00 83
Corinne ELIE	Laon - ASH	03 23 22 12 12
Richard KRAWIEC	Château-Thierry 1	03 23 52 22 86
Patricia LE BOILLANNE	Château-Thierry 2	03 23 62 64 83
Emmanuel LIANDIER	Hirson	03 23 58 07 19
Agnes MATHAUT	Tergnier	03 23 37 30 30
Annie PARTOUCHE	Laon / Adjoint à l'IA	03 23 26 30 19
Maria-France PERJEAN	Château-Thierry 1	03 23 69 06 23
Lionel TORDEUX	Saisons 1	03 23 53 23 47
Nathalie TORDEUX	Laon	03 23 26 22 10
Chantal VASSELET	Saint-Quentin 1	03 23 67 08 95

Oise

22 avenue Victor Hugo
60025 Beauvais Cedex
03 44 06 45 00 - ce.iad60@ac-amiens.fr

Inspecteurs de l'Éducation nationale - Premier degré

Monique BEAUR	Creil	03 44 64 41 00
Marline BERNARD	Crépy-en-Valois	03 44 59 41 50
Annie-Marie BESAUURY	Margny-les-Compiègne	03 44 83 86 00
Marline CASTELLOTTE	Beauvais sud	03 44 02 83 50
Franck CORDIER	Beauvais nord	03 44 15 61 80
Corinne CORILLON	Saint-Just-en-Chaussée	03 44 78 22 95
Fredéric LE MERCIER	Auvelainville	03 44 47 51 90
Marie-Hélène LE MERCIER	Compiègne	03 44 23 57 10
Françoise DETAILLINIL	Miert	03 44 52 68 40
Jean-Louis DRI	Beauvais 1 / Adjoint à l'IA	03 44 06 45 26
Véronique GENIS	Grandvilliers	03 44 80 22 30
Gérard GEROME	Noyon	03 44 93 26 10
Françoise HAMOUCCHI	Senlis	03 44 53 56 50
Thierry HAZARD	Beauvais - ASH 1	03 44 15 61 70
Elle HERNANDEZ	Beauvais - ASH 2	03 44 15 61 75
Claudine PECQUEUX	Clermont	03 44 64 41 00
Richard RIVIERE	Gouvieux	03 44 62 51 00
Philippe THOIER	Pont-Sainte-Maxence	03 44 70 44 10
Yannick TRIGANCE	Nogent-sur-Oise	03 44 66 32 40

Somme

4 rue Germain Bleuel - BP 2607
80026 Amiens Cedex 1

Inspecteurs de l'Éducation nationale - Premier degré

Joëlle BILLIET	Amiens 4	03 22 71 25 07
Marylene BRARE	Amiens 5	03 22 71 25 06
Marc-Richard BREBION	Ponthieu-Maraquennère	03 22 28 06 38
Anita DUJARDIN	Péronne	03 22 84 01 66
Carthame GHILARDI	Vimeu	03 22 61 25 10
Fabien LEGRAND	Amiens 1	03 22 71 25 04
Didier LEMAIRE	Amiens ASH	03 22 71 25 09
Patrice NICOLAS	Amiens 3	03 22 71 25 06
Blagite PIERRE	Abbeville	03 22 24 08 66
Franck SAHACIAN	Montdidier	03 22 78 04 62
Jean SANNIER	Amiens / Adjoint à l'IA	03 22 71 25 01
Corinne SILVERT	Doullens	03 22 71 25 05
Claude VANDERVENNET	Doullens	03 22 77 03 40

Rectorat de l'académie d'Amiens
20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

tél. 03 22 823 823
fax. 03 22 92 82 12

courriel : ce.rectorat@ac-amiens.fr

www.ac-amiens.fr



[illegible]

Le formateur et le tuteur travaillent en collaboration, sont informés et s'informent de la progression de l'étudiant et des difficultés éventuelles.

Le formateur et le tuteur sont garants de l'application des principes de la présente charte.

Leurs institutions respectives reconnaissent la nécessité de leur investissement, notamment en temps, consacré à l'encadrement.

4. Evaluation du stagiaire

Le tuteur note sur le portfolio de l'étudiant les acquisitions de celui-ci. Le formateur de l'IFSI, responsable du suivi pédagogique de l'étudiant en prend connaissance et propose à la commission d'attribution des crédits de formation la validation du stage.

IV – Engagement des parties

1. L'étudiant vis-à-vis de la structure d'accueil

L'étudiant s'engage à :

- Effectuer l'intégralité de son stage, sauf cas de force majeure, qui sera apprécié conjointement par le tuteur et le formateur référent de stage. Le comportement du stagiaire doit être guidé par des qualités :
 - d'autonomie,
 - de motivation,
 - de curiosité professionnelle,
 - de rigueur,
 - d'adaptation,
 - de confidentialité,
 - de disponibilité,
 - de loyauté.
- Déterminer des objectifs personnels de stage ;
- Respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil ;
- Mettre à disposition du tuteur son portfolio.

2. La structure d'accueil vis-à-vis de l'étudiant

2.1 : La structure s'engage à :

- Assurer les conditions nécessaires à l'acquisition de compétences professionnelles.
- Organiser l'accueil de l'étudiant
- Choisir un « maître de stage » qui, en concertation avec le tuteur, définira précisément l'organisation du stage et ses modalités.
- Ne pas utiliser l'étudiant comme personnel d'appoint
- Respecter la législation encadrant les horaires

2.2 : Le tuteur de stage s'engage à :

- Guider et conseiller l'étudiant tout en lui laissant l'autonomie nécessaire,
- Favoriser son intégration au sein de la structure et l'accès aux informations nécessaires
- Proposer à l'étudiant des moyens pour atteindre ses objectifs ;
- Assurer un suivi régulier de ses acquisitions,
- Participer à son évaluation,
- Compléter le portfolio de l'étudiant.

3. L'IFSI vis-à-vis de l'étudiant

L'IFSI s'engage à :

- Proposer à l'étudiant un parcours de stage conforme à la réglementation ;
- Définir des objectifs de stage en fonction de ses besoins, et s'assurer que le stage proposé y répond ;
- Préparer l'étudiant au stage ;
- Assurer le suivi de l'étudiant pendant la durée de son stage ;
- Désigner un formateur référent pour chaque stage.

4. L'étudiant vis-à-vis de l'IFSI

L'étudiant s'engage à mettre à disposition son portfolio à son formateur responsable du suivi pédagogique.

5. La structure d'accueil et l'IFSI

La structure d'accueil et l'IFSI veillent à échanger les informations nécessaires avant, pendant et après le stage. Ils nomment respectivement un tuteur et un formateur référent pour chaque stage.

Les objectifs de stage sont négociés entre l'IFSI et le lieu de stage à partir des ressources de celui-ci.

Les deux parties respectent par ailleurs les règles de confidentialité et de déontologie.

Signatures

Le responsable de la structure d'accueil en stage

Le Directeur de l'IFSI

LEXIQUE

AS	Assistante Sociale
ARS	Agence Régionale de la Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ATOSS	Personnels Administratifs, Techniques, ouvriers, Sociaux de Santé et de Service
BOEN	Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale
CA	Conseil d'Administration
CDI	Centre de Documentation et d'Information
CDO	Commission Départementale d'Orientation
CDI	Centre de Documentation et d'Information
CESC	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
CHS	Commission d'Hygiène et de Sécurité
CLIS	Classe d'Intégration Scolaire
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPP	Centre Médico Psycho-Pédagogique
COP	Conseillère d'Orientation Psychologue
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPE	Conseillère Principale d'Education
CRES	Comité Régional d'Education pour la Santé
DEGESCO	Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
DGS	Direction Générale de la Santé
EN	Education Nationale
EPL	Etablissement Public Local d'Enseignement
EPS	Education Physique et Sportive
EREA	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
ESS	Equipe de Suivi de Scolarisation
IA	Inspection Académique
IEN	Inspecteur de l'Education Nationale
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maitres
IME	Institut Médico-Educatif
INAVEM	Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
MDPH	Maison Départemental de la Personne Handicapée
MSF	Maison de la Solidarité et de la Famille
OR2S	Observatoire Régional Santé et Social
PAE	Projet d'Action Educative
PAF	Plan Académique de Formation
PAI	Projet d'Accueil Individualisé
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
PSC 1	Premiers Secours Civiques de niveau 1
RAR	Réseau Ambition Réussite
RASED	Réseau d'Aide Spécialisé pour Elèves en Difficulté
SAGESSE	Système Automatisé GESTio, Santé Etablissement
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SES	Section d'Education Spécialisée
SST	Secourisme Sauvetage du Travail
TIAC	Toxi-Infection Alimentaire Collective
ZEP	Zone d'Education Prioritaire
ZUS	Zone Urbaine Sensible